

Pointe Est (Île-du-Prince-Édouard)

Phare

Le phare de la pointe Est a été construit en 1866-1867. Son concepteur n'est pas connu. Il y a eu certaines modifications, notamment le remplacement du feu (1878), l'installation de nouvelles fenêtres (date indéterminée), le crépissage de la fondation en pierre (date indéterminée), la conversion d'une fenêtre en une porte et la construction d'un balcon d'observation de la brume (années 1960). En outre, la tour a été déplacée à deux reprises au tournant du siècle. Le phare est actuellement complètement automatisé. La Garde côtière canadienne est le ministère responsable. Veillez consulter le rapport 90-256 du BEEFP.

Raisons de la désignation

Le phare a été désigné édifice fédéral du patrimoine « reconnu » en raison de son importance architecturale et environnementale, et aussi de son histoire.

La tour hexagonale et évasée en bois et a une silhouette élégante, un garde-fou à croisillons en bois, ainsi qu'une corniche et une bordure de toit bien proportionnées. Le phare constitue un point d'intérêt dans la partie est de l'Île-du-Prince-Édouard, et son affiliation à un musée maritime contribue à renforcer son statut.

Ce phare, datant d'avant la Confédération, est associé à l'implantation d'aides maritimes à la navigation, et illustre l'importance du trafic maritime dans le golfe du Saint-Laurent et le détroit de Northumberland. L'utilisation de bois massif pour la construction s'explique par le désir des organismes gouvernementaux de créer des aides à la navigation maritime à la fois rapidement et économiquement.

Éléments caractéristiques

Le caractère patrimonial du phare de la pointe Est réside dans l'agencement général de ses volumes, sa silhouette, ses caractéristiques architecturales, ses matériaux de construction et ses liens avec son encadrement paysager.

Le phare se compose d'une masse octogonale s'évasant rapidement, de moyenne hauteur, surmontée d'une corniche en saillie supportant une lanterne à faces multiples. L'agencement des volumes et la silhouette, y compris la relation entre la lanterne et la tour, devrait être respecté.

Le phare est caractérisé par son bardage peint sans planches de coin, qui contribue à l'expression simple de sa forme. Les larmiers des fenêtres à pignon accentuent l'intérêt visuel de la tour et devraient être conservés. Les couleurs – tour blanche contrastant avec la lanterne en acier, le garde-fou du balcon d'observation de la brume et la lanterne peints en rouge – sont fonctionnelles car elles accroissent la visibilité de la

Pointe Est (Île-du-Prince-Édouard)

Phare

structure et en améliorent l'esthétique. Ces couleurs devraient être conservées à condition que cela convienne sur le plan de l'exploitation.

La partie exposée de la fondation en pierre est actuellement revêtue d'un crépi. Le fini simple non texturé de ce crépi allège l'aspect « massif » que la base en pierre donnait à l'ouvrage d'origine. Lorsque des travaux d'entretien devront être effectués sur le crépi, on devrait envisager de l'éliminer, car il risque d'emprisonner de l'humidité dans la fondation en pierre. L'ossature en bois massif devrait être respectée dans toute intervention.

Les fenêtres actuelles à châssis en bois sont petites et semblent être sous-dimensionnées par rapport aux larmiers en saillie. Les fenêtres d'origine étaient bien plus grandes, car elles devaient assurer l'éclairage naturel de l'intérieur, et avaient deux châssis comprenant chacun six carreaux, ce qui rendait le bâtiment plus intéressant sur le plan visuel. Si cela convient en ce qui concerne l'exploitation, des nouvelles fenêtres basées sur la conception d'origine, auraient l'effet de mettre en valeur le caractère patrimonial de la tour.

Le phare est l'élément dominant de cette pointe balayée par les vents. On devrait protéger ce caractère dominant en limitant la hauteur des constructions dans le secteur.

Pour des conseils au sujet d'interventions proposées à ce bâtiment, veuillez consulter le *Code de pratique du BEEFP*, Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le BEEFP.

1999.01.07